

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 décembre 2021

Etaient présents : Mmes et MM. F.DREVET, A.PARISOT, F.BENEDIC, P.MASSON, C.HENNEQUIN, E.MAURICE, A.THOUVENIN, E.VOGEL, R.DIECKMANN, M.AUBRY, T.THOMAS, N.BIETTE, G.JOLY, C.ADELBRECHT (présente jusqu'à la délibération n° 128), V.DEFER, G.BILQUEZ, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes et MM. J.F.MAURICE (pouvoir à E.MAURICE), J.P.JEROME (pouvoir à F.BENEDIC), C.GIGNEY (pouvoir à P.MASSON), T.CARDOSO (pouvoir à F.BENEDIC)

Absents : MM. S.HUMBERT, J.C.HOFFMANN, C.ADELBRECHT (à compter de la délibération n° 129)

Secrétaire de la séance : M.E.VOGEL

123) CAE : DISPOSITIF D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE LA LUTTE CONTRE LA VACANCE : SECTEURS D'INTERVENTION

Considérant le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et lutte contre la vacance, mené par la CAE ;
Considérant le rappel du programme socle de ce dispositif ; Considérant la présentation de son programme renforcé décliné en 2 volets :

- Volet 1 : reconquête du bâti vacant privé

- Volet 2 : soutien aux opérations d'initiative communale de traitement du bâti vacant dégradé

Considérant concernant le volet 1, la nécessité d'une prime communale d'un montant maximum de 2 000 € complémentaire à l'aide de la CAE par dossier aidé ; Après rappel du doublement par la Région de l'aide communautaire du fait de la labellisation de la commune de La Vôge-les-Bains en Petites Villes de Demain ; Considérant la nécessité de définir les périmètres d'intervention ; Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ; **DÉCIDE** d'octroyer par an, un maximum de 10 primes communales d'un montant maximum de 2 000 € chacune dans le cadre du Volet 1 du Programme Renforcé du Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et lutte contre la vacance ; **PRÉCISE** tel que suit la répartition de ces primes :

- Périmètre de Bains-les-Bains : 7

- Périmètre de Hautmougey et Harsault : 3

tout en permettant le cas échéant si nécessité la fongibilité de ces 2 enveloppes. **DÉFINIT** les 3 périmètres d'intervention tels que suit :

- **Bains-les-Bains** :

- . Rue d'Épinal entre la rue Marie Poirot et la rue du Bertramont
- . Rue de la Roche
- . Rue du Dr. André-Leroy
- . Rue Général Leclerc entre la rue Marie Poirot et la place de la 2ème Division Blindée
- . Rue du Tonnelier
- . Ruelle du Roné
- . Rue Marie-Poirot
- . Avenue André-Demazure
- . Rue Lamblon
- . Rue de Verdun
- . Rue du Dr. Mathieu
- . Rue Paul-Dufner

- . Avenue Saint-Colomban entre le croisement avec la rue du Dr Mathieu et le Bagnerot
- . Rue de la Pavée
- . Rue Pasteur
- **Hautmougey :**
- . Rue Principale

- **Harsault :**
- . Route de Hautmougey
- . Rue du Centre
- . Route de La Haye jusqu'à la limite communale au nord-ouest

124) CCAS VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant les besoins de trésorerie du CCAS ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 7 000 €. Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 657362 du budget 2021.

125) PARTICIPATION ANNUELLE DE L'AFR DE HARSULT D'UN MONTANT DE 500 €

Considérant la délibération n° 6/2021 en date du 31 mars 2021 de l'Association Foncière de Harsault décidant :

- de verser à la commune de La Vôge-les-Bains tous les ans à compter de 2021 une somme forfaitaire de 500 € pour les frais de fonctionnement
- de rembourser à la commune de La Vôge-les-Bains à compter de 2021, le montant des salaires charges comprises calculé sur les heures passées par le personnel communal pour la mise à disposition de ce personnel si besoin est

Considérant que cette participation ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du Conseil Municipal acceptant cette participation forfaitaire ; Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte cette participation ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** la participation forfaitaire de l'AFR de Harsault d'un montant de 500 € annuel à compter de 2021 au titre des frais de fonctionnement.

126) PARTICIPATION ANNUELLE DE L'AFR DE HAUTMOUGEY D'UN MONTANT DE 500 €

Considérant la délibération n°6/2021 en date du 31 mars 2021 de l'Association Foncière de Hautmougey décidant :

- de verser à la commune de La Vôge-les-Bains tous les ans à compter de 2021 une somme forfaitaire de 500 € pour les frais de fonctionnement
- de rembourser à la commune de La Vôge-les-Bains à compter de 2021, le montant des salaires charges comprises calculé sur les heures passées par le personnel communal pour la mise à disposition de ce personnel si besoin est

Considérant que cette participation ne pourra être versée qu'après production d'une délibération du Conseil Municipal acceptant cette participation forfaitaire ; Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte cette participation ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** la participation forfaitaire de l'AFR de Hautmougey d'un montant de 500 € annuel à compter de 2021 au titre des frais de fonctionnement.

127) RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATION COORDONATEURS ET AGENTS RECENSEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ; Vu le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ; Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ; Considérant la nécessité de désigner des coordonnateurs et de créer des emplois d'agents recenseurs vacataires afin de réaliser les opérations du recensement en 2022 ; Considérant la dotation forfaitaire versée par l'INSEE à la commune d'une valeur de 3496 € ; Considérant que la commune de La Vôge-les-Bains est divisée en 6 districts ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CRÉÉ** 6 emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 ; **FIXE** la rémunération des agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022 comme suit :

DISTRICT	AGENT RECENSEUR	MONTANT
----------	-----------------	---------

0002	Mme PARISOT Lise	673.90 €
0003	M. JORAND Sébastien	650.90 €
0004	Mme RABY Laure	305.90 €
0005	M. GIGNEY Claude	694.60 €
0006	Mme SOLEM Maurine	586.50 €
0007	Mme ROGER Sylvie	280.60 €

A laquelle s'ajoute le versement d'un forfait de 50 € par agent correspondant aux séances de formation et à la demi-journée de repérage.

DECIDE pour le coordonnateur d'enquête principal et son suppléant :

- S'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera d'heures supplémentaires (I.H.T.S) ;

- S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L. 2123-18 du C.G.C.T.

DIT que la rémunération ainsi définie ne sera versée qu'à la condition que les documents soient complétés et remplis correctement ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, techniques et financières relatives à ce dossier.

128) OPERATION RESTRUCTURATION LA VIERGE A L'ENFANT : AVENANT

Considérant la délibération en date du 21 décembre 2020 créant l'opération restauration "La Vierge à l'Enfant" à l'église Saint Colomban ; Considérant le devis BB200923 signé avec Steib Olivier, conservateur restaurateur des biens culturels, d'un montant de 13 500 € TTC ; Considérant le courrier de Monsieur Steib notifiant sa sortie du régime de franchise en base de TVA en date du 30 novembre 2021 ; Considérant le nouveau devis intégrant la TVA d'un montant de 16 200€ TTC ; Considérant l'avenant nécessaire d'un montant de 2 700 € portant le montant total de l'opération à 16 200 € TTC ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** l'avenant ci-dessus cité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ; **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

129) DM N° 5 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
657362	Subv. fonct. CCAS	2 000.00	
6226	Honoraires	-2 000.00	
TOTAL		0.00	0.00
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
21318 - 526	Autres bâtiments publics - chaufferie bois collective	200.00	
2161 - 531	Œuvres et objets d'art - restauration vierge à l'Enfant	200.00	
TOTAL		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

130) SIVOS DE BAINS-LES-BAINS AVANCE PARTICIPATION 2022

Considérant les besoins de trésorerie du SIVOS en début d'année 2022 avant le vote des budgets du SIVOS et de la Commune ; Considérant la participation annuelle moyenne de la commune au financement du SIVOS de l'ordre de 150 000 € ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** le Maire à verser une avance sur la contribution de la Commune au SIVOS, d'un montant de 75 000 € en fonction des besoins de trésorerie.

131) TÉLÉTRAVAIL : SAISINE DU COMITÉ TECHNIQUE AVANT MISE EN PLACE

Considérant que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ; Considérant que la collectivité de LA VÔGE-LES-BAINS souhaite s'engager dans une démarche de mise en place du télétravail à compter du 1^{er} Février 2021 ; Considérant qu'il convient à la commune de passer par la saisine du Comité Technique pour avis ; Considérant la charte télétravail exposée par Madame Annette PARISOT ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** de saisir le comité technique en date du 18/01/2022 pour avis sur la charte télétravail afin d'instaurer le télétravail au sein de la commune de La Vôge-les-Bains.

132) TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES : USAGE RÉUNION POLITIQUE HORS CAMPAGNE POLITIQUE OFFICIELLE

Considérant la potentialité de demande de location de salles communales, pour un usage de réunion politique hors campagne politique officielle ; Considérant la nécessité de définir les salles pouvant convenir à ce type de demande ; Considérant la nécessité de définir une tarification des salles communales spécifique à ce type de demande ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ATTRIBUE** le Centre d'Animation et de Loisirs (CAL) de Bains-les-Bains et la salle des fêtes de Harsault comme salles pouvant convenir à une demande de réunion politique hors campagne politique officielle ; **FIXE** le tarif de location des salles communales pour un usage de réunion politique hors campagne politique officielle à 50 €.

133) LOCATION PARCELLE ZC 029 AU PROFIT DE NW IECHARGE GRAND-EST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par la Société NW IECHARGE GRAND-EST afin de louer une surface d'environ 300 m² à proximité immédiate de la JBox, conteneur de stockage d'électricité exploité par NWJoules, surface comprise dans les parcelles ZC 029 et/ou ZC 73, afin d'y installer 4 bornes de recharge de véhicule électrique. Considérant le projet de bail civil ; Considérant qu'en contrepartie il a été convenu le versement d'un loyer annuel de deux mille euros hors-taxes, payable le 10 janvier de chaque année ; Considérant la délibération DE_2020_007, location de terrain à la société NWJ MET SAS ; Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un bail civil sous conditions suspensives ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** de louer à la Société NW IECHARGE GRAND-EST une surface d'environ 300 m² sur les parcelles cadastrées ZC 29 et/ou ZC 73 pour un montant de 2 000 euros HT annuel ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail civil tel que présenté ainsi que tous les documents afférents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Il est fait un point avec explications et débat à propos des projets des stagiaires de la MFR de GUGNECOURT, du programme 2022 du Collectif Citoyen du Val de Vôge, des actions de revitalisation.

1) Stagiaires de la MFR de GUGNECOURT : projets

- Fête Patronale 2021 :

Par Alyssa QUILLLOT

La Fête Patronale de La Vôge-les-Bains s'est déroulée du 10 au 12 septembre 2021 et a accueilli pas moins de 210 visiteurs le vendredi soir pour la soirée de lancement, ainsi que 1225 personnes le samedi et le dimanche, sur la Place de la Fête. Le nombre d'animations organisées a été estimé comme suffisant pour l'ensemble de la population. Elles ont essentiellement accueilli un public de retraités et de personnes en activité (soit les 56-70 ans). Pour la population, cette édition 2021 de la Fête Patronale a été synonyme de « convivialité » et de nombreux retours positifs ont été transmis à l'issue de cette manifestation.

- Volets repeints 2021 :

Par Lisa BOLMONT

L'opération « Volets Repeints 2021 », réalisée en partenariat avec Épinal Tourisme, la délégation vosgienne de l'association Maisons Paysannes, le CAUE des Vosges, la DDT des Vosges et le Département, a permis un travail de restauration des volets en bois de 4 propriétés privées et un bâtiment communal (le presbytère). Les couleurs choisies ont été les suivantes : Terre verte, Terre verte antique, Gris Pompadour, Rouge Richelieu, Brun Mexico clair et Jaune de Puisaye.

Ces biens se situent respectivement : rue de la Roche, rue Marie-Poirot, rue Lamblon, Place du Bain romain et rue d'Épinal, au sein de la commune déléguée de Bains-les-Bains.

La gamme de couleurs et la localisation des propriétés permettent d'embellir le cadre de vie en cœur de bourg et de raviver les façades.

2) CCVV : programme 2022

Par Thomas ALVAREZ, Claude BIENAIME et Ghislain PINA

- Fête patronale et création d'un Comité des Fêtes :

Après la présentation du bilan de la Fête patronale 2021, le Collectif Citoyen du Val de Vôge propose la création d'un Comité des Fêtes qui devra jouer le rôle tenu par la commune afin d'encadrer et gérer de grands événements qui nécessitent la coordination entre les associations participantes du Val de Vôge. Une telle association devra fonctionner en symbiose avec la municipalité.

- Reconduction Opération Volets Repeints en 2022 :

Cette opération de revitalisation a été un succès en 2021 ; plusieurs particuliers souhaitent rejoindre le mouvement afin de redonner un peu de couleurs aux façades du bourg et des bourgs périphériques. La réfection des huisseries communales doit se poursuivre avec les portes du rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie derrière la fontaine La Samaritaine.

- Chantier de plantation d'arbres aux abords de l'aire de jeux de Hautmougey :

Les aires de jeux de la commune manquent d'ombre, ce qui est devenu impensable avec les épisodes de canicules estivales de plus en plus fréquents. Nous allons commencer par celle de Hautmougey afin d'en faire un lieu toujours plus convivial.

- Mise en place de la vitrine des artisans locaux :

Le n° 6 de la rue du Docteur André-Leroy doit prochainement accueillir une vitrine des artisans locaux, chantier piloté par un groupe de travail du CCVV. Les services techniques nous ont préparé des plans pour réaliser en régie une structure démontable afin d'embellir la vitrine et masquer l'arrière de la cellule commerciale.

- Embellissement de la vitrine vacante du 8 rue du Docteur André-Leroy :

Cette vitrine doit accueillir un projet similaire avant l'installation pérenne d'un commerçant ou artisan.

- Les visites de terrain des Petites Villes de Demain :

Après une année de travaux intenses sur les axes de la revitalisation, le CCVV va arpenter le territoire dans les autres communes en revitalisation : Plombières-les-Bains le 08/01/2022 (jumelé à l'anniversaire du CCVV) ; Vittel et Contrexéville en février ; Darney en mars ; Joinville (52) en mai ; date à définir pour Saint-Loup-sur-Semouse.

- (Re)Création d'une union des commerçants élargie :

Le commerce est le fer de lance d'une revitalisation ; il doit permettre au centre-bourg d'être attractif au quotidien. Une association de commerçants, en sommeil depuis plusieurs années ; permettrait de redynamiser et d'élargir l'offre pour les habitants, les curistes et les touristes.

Le projet de carte de fidélité collective autour de nos commerçants et artisans s'inscrit dans cette redynamisation pour fidéliser la clientèle.

3) Actions de revitalisation

Par Julie CONÉ, Cheffe de Projet

La programmation pluriannuelle des actions de revitalisation (issues de l'étude stratégique pré-opérationnelle) a été présentée, projet par projet :

Projet « Restructuration de la Place du Dr. André-Leroy et ses abords » (fiche-action n°9) :

- 2022 : procédures de recherches de propriétaires ; acquisitions foncières et immobilières stratégiques ; études préalables de l'EPFGE avant travaux de déconstruction et recrutement équipe MOE ; recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation des études préalables* « aménagement après déconstruction » et la rédaction du cahier des charges de recrutement du maître d'œuvre (MOE) espace public ; études relatives aux étages des 4, 6 et 8 rue du Dr. André-Leroy

- 2023 : marché public MOE EPFGE pour le recrutement des entreprises (travaux déconstruction) ; lancement des travaux de déconstruction fin 2023 ; lancement recrutement MOE travaux d'aménagement post-intervention EPFGE

- 2024 : travaux

- Livraison envisagée pour 2025

* *Etudes préalables : étude de faisabilité et étude de définition pour la programmation du projet à partir des résultats de la faisabilité (programmation technique, financière, calendaire, ...)*

Projet « Restructuration de la Place de la Fête et ses abords » (fiche-action n°2) :

- 2022 : procédures de recherches de propriétaires ; acquisitions foncières et immobilières stratégiques ; études préalables de l'EPFGE avant travaux de déconstruction et recrutement équipe MOE ; recrutement d'un AMO pour la réalisation des études préalables* « aménagement après déconstruction » + voirie/déviations + place et halle bois + étang/espaces verts + réhabilitation Monte Christo ; rédaction des cahiers des charges de recrutement des différents MOE spécifiques (prioriser sur place en elle-même +

étang + Monte Christo et prévoir une « tranche » espace public ultérieure pour la partie aménagement post-intervention EPFGE)

- 2023 : marché public MOE EPFGE pour le recrutement des entreprises (travaux déconstruction)
- 2024 : lancement des travaux de déconstruction / travaux d'aménagement
- Livraison envisagée pour 2025 / 2026

** Etudes préalables : étude de faisabilité et étude de définition pour la programmation du projet à partir des résultats de la faisabilité (programmation technique, financière, calendaire, ...)*

Projet « Secteur rue de Verdun » (fiche-action n° 1)

- 2022 : 3ème convention de projets avec EPFGE ?
- 2023 : acquisitions foncières et immobilières stratégiques ; recrutement d'un AMO pour la réalisation des études préalables

Cellules commerciales vacantes (fiche-action n°8)

- 2022 : embellissements éphémères des vitrines (projet vitrine des artisans locaux) ; recherches de porteurs de projets ; étude de commercialité (via Shop'in 1)
- 2022-2023 : AMO et études préalables pour cellules des 6 et 8 rue du Dr. André-Leroy ? ; recrutement d'un MOE et lancement des travaux de réhabilitation ?

Fête Patronale 2022

- Janvier à mars 2022 : création d'un Comité des fêtes ? ou choix du portage de la fête + budgétisation
- Janvier à août 2022 : recours à une agence de communication (création d'une identité visuelle, de supports de communication) ?
- Mars à septembre 2022 : recours à un stagiaire « événementiel » ?

Concertation / chantiers citoyens en 2022

- Collectif Citoyen du Val de Vêge (CCVV) : programme de visites de bourg-centres ; chantiers divers : plantation d'arbres à Hautmougey ; reconduction opération Volets Repeints ; vitrine des artisans locaux ; union des commerçants
- Reconduction du cycle d'ateliers avec les collégiens : visites Maison des Projets ?, terrain, ateliers en salle, restitution et exposition des productions
- Projet de chantier CCVV / lycéens ?
- Atelier logeurs et propriétaires privés : sensibilisation sur le besoin en logements locatifs à titre de résidence principale, sur la sortie de vacance des biens et sur les travaux d'amélioration de l'habitat avec les partenaires (CAE, ANAH) via la future OPAH

Commerces : fiche-action n°6 « Adapter les pratiques des commerçants pour répondre aux attentes des clients » et fiche-action n°7 « Rendre lisible le parcours marchand »

- 2022 : recréation d'une union des commerçants ; carte de fidélité collective ; CCI + future union : création d'une charte locale « commerce de qualité » (accueil, produits, devantures, terrasses) ?
- 2023 : en partenariat avec la CCI et la CAE : dispositif d'optimisation et de valorisation via une labellisation qualité (diagnostics individuels, client-mystère, etc.) OU ateliers de conduite du changement ?

Fiche-action n°10 « Renforcer l'offre de tourisme de nature »

- 2022 : poursuite des réflexions sur l'aménagement d'aires de camping-cars complémentaires ; création d'un groupe de travail technique sur l'embellissement et la végétalisation de l'aire de camping-cars actuelle ?

VÔGE-LES-BAINS, le 21 janvier 2022

LA

Le Maire,

Frédéric

DREVET